



"En Vendée, le projet éolien offshore tange !" Article du Figaro de ce jour



Collectif

LE FIGARO 11/10/2018 Page 12

dée, le projet éolien offshore tange

ts entre Noirmoutier et Belle-Île devrait être autorisé par le préfet. Or un avis de l'État
Écologie s'y est opposé dès juin en raison d'impacts négatifs sur la biodiversité

deschamps

ans la mer.
e 62 éolien-
les côtes de
elles de l'île
le jour, un
e du minist-
e pourrait le
y a plus de
du Conseil
e la nature
é inaperçu.
matière de
de manière
eux pour et

Pourtant, selon nos informations, le préfet de la Vendée, Benoît Brocart, s'apprêterait à signer l'autorisation d'exploitation de ce parc offshore. « *Le préfet commence à signer les autorisations pour poursuivre la procédure jusqu'à son terme et aboutir dans les prochaines semaines* », indique-t-on de source proche du dossier. « *L'avis du CNPN fait actuellement l'objet d'un examen par le porteur de projet et l'administration afin de voir comment le prendre en compte pour poursuivre l'instruction de cette procédure* », indique le préfet de la Vendée.

Des oiseaux protégés

Or le CNPN estime que « *la description de l'état initial du projet est inaboutie et les ef-*

fets sous-évalués concernant certaines espèces de l'avifaune », comme les collisions d'oiseaux dans les énormes pales. Les éoliennes présenteront un mât de 89 mètres de hauteur et un rotor de 167 mètres de diamètre, créant un obstacle de taille pour de nombreux oiseaux protégés comme le guillemot de Troil et le pingouin torda. Des espèces pour lesquelles des dérogations ministérielles sont nécessaires, en vertu de l'article 411 du Code de l'environnement. Mais, pour au moins l'un des deux opérateurs concernés, RTE, ces dérogations n'ont pas été demandées. Selon le projet, Engie doit exploiter la centrale éolienne et RTE s'occuper du transport de l'électricité par câbles. En milieu aquatique, le CNPN « *s'étonne de l'absence de demande de dé-*

rogation pour les mammifères marins comme le marsouin ou le dauphin ».

Le préfet de la Vendée a rejeté l'avis du CNPN. « *Certes il s'agit d'un projet, donc pas contraignant* », a déclaré le préfet. « *Touche pas à nos îles* » est le slogan du projet. Mais cela veut dire que le préfet de la Vendée, en signant les autorisations, s'apprêterait à être le destructeur de ces espèces animales protégées. D'autant plus explosif qu'il y a l'opposition des riverains. Cet avis défavorable du CNPN, qui est du genre sur ce type de projets, devrait faire cas d'école pour d'autres grands projets en Atlantique et la Manche. ■

Un parc de 62 mâts entre Noirmoutier et Yeu s'apprêterait à être autorisé par le préfet. Or, un avis officiel du ministère de l'Écologie s'y est opposé dès juin en raison d'impacts négatifs sur la biodiversité.

*Un pavé dans la mer. Alors que le projet d'un parc de 62 éoliennes offshore, situé au large des côtes de l'île de Noirmoutier et de celles de l'île d'Yeu, pourrait bientôt voir le jour, **un avis défavorable d'une instance du ministère de la Transition écologique pourrait le remettre en cause.** Publié il y a plus de trois mois, le 22 juin, cet avis du Conseil national de la protection de la nature (CNP) est curieusement passé inaperçu. Ces experts compétents en matière de biodiversité s'y sont opposés de manière très nette : **11 voix contre, deux pour et deux abstentions.***

Pourtant, selon nos informations, le préfet de la Vendée, Benoît Brocart, s'apprêterait à signer l'autorisation d'exploitation de ce parc offshore. «Le préfet commence à signer les autorisations pour poursuivre la procédure jusqu'à son terme et aboutir dans les prochaines semaines», indique-t-on de source proche du dossier. «L'avis du CNPN fait actuellement l'objet d'un examen par le porteur de projet et l'administration afin ...

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2018/10/10/01016-20181010ARTFIG00352-en-vendee-le-projet-eolien-offshore-tanque.php>

Source Le Figaro du 11 octobre 2018 page 12

Journaliste Eric de la Chesnais